

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le cinq juin, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
21	Finances	Vote des subventions aux associations	
22	Bâtiments communaux	Remplacement protections murales salle du judo	
23	Voirie	Remplacement clôture le long de la voie ferrée devant l'école	
24	Finances	Acquisition tracteur tondeuse	
25	Finances	Acquisition d'un robot tondeuse au stade de football	

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 26 mai 2025

Etaient présents : LANSADE Jean-Thierry, FAVRETTO Jean-Luc, LAGORCE Josette, ROHOF Marie-Catherine, POUGET Marie-Pierre, RABOISSON Jean-Luc, COMBESCOT Aurélie, SOUMAGNAC Régis, EYMARD Françoise, RAGOINETTI Bertrand, DONADIER Hélène, BAYLE Emmanuelle,

Absent non excusé : RAIMBAULT Patrick

Absents excusés : néant

Procurations : néant

Secrétaire de séance : Mme POUGET Marie-Pierre

Le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

Commissions et syndicats

Communauté de Communes

Informations diverses

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération

Suite à la réunion de la commission des associations, Mme COMBESCOT présente au conseil les demandes de subventions pour l'année 2025

Amis de Montcaret	:150,00 €
Association des Parents d'Elèves	: 1 485,92 €
Judo/Dojo	: 500,00 €
Amicale sportive Gensac/Montcaret	: 2 000,00 €
L'hameçon Lamoithais	: 100,00 €
Ria Pita	: 250,00 €
ACCA Chasse	: 800,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	: 50,00 €

Secours Catholique	: 250,00 €
Coopérative scolaire	: 600,00 €
Souvenir Français	: 50,00 €
Boules au nez	: 50,00 €
Les Amis de la couture	: 150,00 €
Comité des fêtes	: 600,00 €
Child in rock	: 150,00 €
Tedua	: 150,00 €
AVRE24	: 150,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les subventions ci-dessus.

DEVIS REMPLACEMENT DES PROTECTIONS MURALES A LA SALLE DU JUDO

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le devis de remplacement des protections murales présenté par la Sté Arts et Combats de Pessac (33) d'un montant de 2042.00 € TTC avec les frais de port qui s'élèvent à 204.00 € TTC.

Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de remplacer les protections murales de la salle du judo qui se sont décollées du mur.

A cet effet, il présente un devis de la Sté Arts et Combats pour un montant de 2 042,00 € TTC avec des frais de port d'un montant de 408,00 € compris

Cependant la Commune de Villefranche de Lonchat ayant le même problème dans sa salle de judo, il a été décidé de regrouper les commandes et de faire une livraison unique à Villefranche de Lonchat ce qui permet à la Commune de partager les frais de port.

De ce fait, les frais de port s'élèvent pour la commune à la somme de 204,00 € TTC au lieu de 408,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis et charge le Maire de passer la commande.

DEVIS REMPLACEMENT CLOTURE LE LONG DE LA VOIE FERREE DEVANT L'ECOLE

Le Maire propose à l'assemblée de remplacer la clôture située en bordure de la voie ferrée en face de l'école. Les travaux seront effectués par l'entreprise qui a posé la clôture près du passage à niveau.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le devis présenté par la SAS SO.TR.EG AQUITAINE B&C de ST MEDARD DE GUIZIERES (33) d'un montant de 5132.09 € TTC.

Monsieur RABOISSON émet des réserves sur la qualité des matériaux.

Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement piétonnier du passage à niveau 385 situé à côté de la Mairie, la SNCF pose une clôture partant de la barrière à la clôture existante devant l'école.

Compte tenu que la clôture existante est en mauvais état, il propose de la remplacer par une nouvelle clôture identique à celle qui sera posée.

A cet effet il présente un devis de la Sté SO.TR.EG pour un montant de 4 276,74 € HT soit 5 132,09 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis.

DEVIS ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Monsieur le Maire a donné la parole à Alexis Agent technique qui nous a présenté le résultat des différentes démonstrations. 4 tracteurs tondeuses et 1 robot.

Monsieur le Maire propose à chaque membre du conseil de choisir l'appareil qui leur convient, robot ou tracteur tondeuse.

Robot : 2 votes Pour (Mme COMBESCOT et M. RAGOGNETTI)

Tracteur tondeuse GRILLO : 8 votes Pour (M. RABOISSON, Mme EYMARD, Mme DONADIER, M. SOUMAGNAC, M. FAVRETTO, Mme BAYLE)

Tracteur tondeuse HUSQVARNA : 1 vote Pour (Mme ROHOF)

2 abstentions : Mme POUGET : le choix entre le robot et le tracteur tondeuse est impossible. Le robot présenté n'est pas adapté au stade.

Mme LAGORCE : tous les devis présentés sont trop chers.

Conclusion : Le tracteur tondeuse GRILLO convient à la majorité des membres présents. M. RABOISSON et Mme EYMARD demandent que le prix du tracteur et le montant de la reprise du Kubota soient revus et se chargeront de la négociation avec M. le Maire

La décision finale d'achat sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal

COMMISSIONS DIVERSES

Commission Lidoire : Mme POUGET donne le compte rendu de l'atelier de discussion sur les actions du PPG Lidoire Estrop Grand Rieu concernant la Commune de Montcaret.

Mise en place de 3 abreuvoirs en bordure de la Lidoire secteur Pombazet.

Suppression d'ouvrages de franchissement inutilisés à ce jour, qui se trouvent au fond du ruisseau.

Suppression d'ouvrages hydrauliques non conformes.

Enlèvement d'embâcles tout le long des ruisseaux (Lidoire, Estrop et Grand Rieu)

Favoriser la régénération spontanée de la ripisylve, principalement aux abords du Grand Rieu.

Mise en place de haies, talus sur les versants, secteur de l'hirondelle.

Les riverains seront contactés avant tous travaux.

Pour mémoire, l'entretien des ruisseaux est à la charge des riverains, notamment les enlèvements d'embâcles.

Une déclaration d'intérêt générale (DIG) signée par la Préfète, est indispensable avant la réalisation par la collectivité (CDC Montaigne Montravel), de tous travaux sur ces ruisseaux.

La validation du plan de gestion se fera à la suite du prochain comité de pilotage.

Compte rendu du conseil communautaire du 03 juin 2025 par Mme ROHOF

- Attribution du marché de voirie 2025-2028 : le marché a été attribué à l'entreprise mieux disante EUROVIA avec un score de 91.60 sur 100 pour un montant de 1 678 135 €.
- Subventions aux associations pour un montant de 26 180.20 €.
- Acquisition d'un terrain par la commune de Vélines à la ZA Ecopôle d'une superficie de 2132 m² à 14.90 HT pour un futur projet « poumon vert » de 27 ha.
- Augmentation du plafond de la régie d'avance « Séjours et Sorties » de l'ALSH de 500 à 2000 € du fait du nombre croissant de participants.
- Prolongation du financement de Périgord Numérique : surcoûts non prévus (13 millions d'euros de révision de prix et 10 000 prises supplémentaires à construire pour 15 millions d'euros), participation annuelle de 2026 à 2038 de 79 438 euros pour la CDC Montaigne Montravel et Gurson ;

Compte rendu de la réunion du SMDE 24 du 14 mai 2025 par Mme ROHOF

- Travaux du forage du pinta : la canalisation entre le nouveau forage du Pinta et la nouvelle station est installée et devrait être testée cette semaine. Les travaux de la nouvelle station devraient être terminés pour fin 2025. Pour rappel le montant de ces travaux est de 2 347 200 € TTC.
- La création d'un forage de stockage tampon à la fromagerie des Chaumes, permettant de réduire les besoins instantanés sur le réseau (diminution des coups de béliet et perturbation de la desserte) est envisagée
- RPQS 2024 : augmentation du nombre d'abonnés +5 à Montcaret. Toujours pas de plomb dans les canalisations et tous les prélèvements sont parfaits.

Compte rendu de l'évaluation du RPI Montcaret- St Seurin de Prats par Mme ROHOF

- Points positifs : Résultats satisfaisants aux évaluations nationales, le travail en équipe, la diversité des projets, le travail avec le RASED. Sur le climat scolaire, les élèves sont en confiance avec les enseignants, la relation avec les parents est bonne, l'organisation des jeux dans la cour s'est faite avec les élèves et permet de réguler les conflits. Il y a une cohérence éducative au sein du RPI pour la mise en place des projets et d'événements. Le relationnel avec les personnels communaux est bon, ainsi qu'entre les AESH et l'équipe enseignante. Le dynamisme de l'APE et une bonne communication entre les équipes sont notés.
- Point de vigilance : difficultés récurrentes en lecture et en compréhension de texte ainsi qu'en résolution de problèmes. L'augmentation constante du nombre d'élèves fragiles et à besoin sur l'ensemble du PRI. Le manque de formation des personnels pour la prise en charge de l'inclusion. En matière de climat scolaire, un manque d'uniformisation des règles de vie collective, des conflits sur la pause méridienne non réglés. Pas de structuration et de variété dans les activités proposées sur le temps périscolaire.

- En conclusion : les très bonnes relations entre l'équipe de circonscription et les membres du RASED sont notées, ainsi que la communication fluide avec les municipalités. La liaison école famille est de qualité.

Nettoyage du chemin rural du Fauresourd

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de nettoyage du chemin rural du Fauresourd inutilisé depuis de nombreuses années où se réfugient des sangliers.
 Avant de demander un devis à une entreprise, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal. L'entretien des chemins ruraux étant à la charge des riverains, le Conseil Municipal ne souhaite pas que le nettoyage de ce chemin soit pris en charge par la Commune.

Emplacement réservé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme BECHAGE souhaite acquérir l'immeuble ROSSETTO.
 Monsieur le Maire l'a informé que la Commune a inscrit un emplacement réservé sur le passage pour circuler à pied entre les deux parkings.
 Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'acquisition de l'emplacement réservé sur une largeur suffisante pour le passage d'un fauteuil PMR.

Passerelle pont à Jean Bonnet

Suite à un accident la passerelle a été endommagée, elle sera réparée prochainement

Terrain SNCF

La SNCF a déposé un CU pour le terrain à côté de la salle des fêtes.
 Toujours pas de proposition de prix de vente du terrain.

Licence IV

L'union des Maires de la Dordogne n'a toujours pas répondu à notre demande de renseignements concernant le prix de la location.

Journée des associations

La commission organisera la journée des associations le dimanche 30 août 2025 au stade de foot. Toutes les associations seront conviées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 H 00

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADÉ	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		COMBESCOT Aurélie	
RAIMBAULT Patrick	ABSENT	EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		BAYLE Emmanuelle	